

SUIVI PAR: Marie MORIN
TEL: 02.97.41.35.73
MEL : mariemorin@sarzeau.fr
OBJET : Certificat administratif

Place Richemont - BP 14
56370 Sarzeau

Tel. 02 97 41 85 15

www.sarzeau.fr  

**Service Vie associative et
Gestion des salles**

CERTIFICAT

Je soussigné, Jean-Marc DUPEYRAT, Maire, certifie qu'une erreur matérielle est intervenue dans la délibération n°2025-159 du conseil municipal du 15 décembre 2025 quant au nom de l'association bénéficiaire d'une subvention événementielle 2025 de 926€.

Aussi, il convient de lire « association sportive du collège Sainte-Marie » en lieu et place de l'association sportive du collège de Rhuys.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.
Il sera retranscrit dans le registre des délibérations.

Fait à Sarzeau le

Le Maire

Jean-Marc DUPEYRAT



ANNEXE 2 – Subventions évènementielles et exceptionnelles 2025 & 2026

Subventions évènementielles et exceptionnelles 2025		
ASSOCIATIONS	EVENEMENTS	PROPOSITIONS
A.A.C.S Association des Artisans et Commerçants de Sarzeau	Fête de la musique	1000 €
Association sportive du collège Sainte-Marie	Championnat de France d'athlétisme d'U.G.S.E.L	926 €
TOTAL		1926 €

Subventions évènementielles et exceptionnelles 2026		
ASSOCIATIONS	EVENEMENTS	PROPOSITIONS
Les amis de Brillac	Fest Diez	200 €
Asphodelinh	Exposition vente d'art floral Japonais	300 €
TOTAL		500 €